

LE MOT DU MAIRE



Chères Saint Bauzilloises, chers Saint Bauzillois,

Enfin les beaux jours arrivent ! L'hiver est bientôt derrière nous ! Cependant ce maudit virus nous empêche de voir l'avenir avec sérénité. Toujours

aussi présent il nous oblige à faire très attention à notre conduite quotidienne. Le couvre-feu à 18h nous empêche de profiter des jours qui rallongent. L'espoir, selon le corps médical et les scientifiques, viendra du vaccin qui pour le moment semble être la seule façon de faire reculer l'épidémie. Espérons que tout le monde, notamment les personnes à risques, va pouvoir se faire vacciner. L'équipe municipale se réjouit de la présence du Cabinet médical qui joue un rôle important dans la campagne de vaccination.

Nous avons aussi une pensée pour les restaurateurs et cafetiers qui ne peuvent toujours pas exercer leur métier. Lors du dernier Conseil municipal a été votée l'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public jusqu'à leur réouverture, que l'on espère proche.

Aménagement du plan d'eau

Dans le dernier bulletin municipal, je vous avais informés du lancement d'une étude pour son

aménagement qui s'inscrit dans un plan intercommunal. Toutes les communes traversées par le fleuve Hérault, avec l'aide de la Communauté des communes, ont réfléchi à un plan d'ensemble pour éviter que ne se reproduisent les mêmes désagréments que l'été dernier. Ce plan d'action vise à mettre en place une gestion commune des berges, ce qui permettra d'être plus efficaces et de mutualiser les coûts. La municipalité fait le maximum pour que le projet voit le jour pour cet été.

Skate Park

Tous les adeptes du skateboard pourront bientôt s'adonner à leur sport préféré ! En effet le projet arrive à sa phase finale. Les entreprises vont être consultées et l'on espère un début des travaux dans de très courts délais. Ce Skate Park se situera sur le plan d'eau, à côté du parc à chiens, ne causant ainsi aucune nuisance aux riverains.

En espérant vous retrouver très vite lors de moments d'échanges et de convivialité, lorsqu'ils seront enfin autorisés, dans notre belle commune, je vous souhaite un beau printemps.

Oscar ALLE

LE MOT DES ELUS

La Magie des jardins communaux...

Qu'est-ce qu'un jardin communal ?

C'est un espace de jardins partagés, mis à la disposition des citoyens par la commune, pour que chaque jardinier puisse y cultiver un carré potager. A l'origine, le jardin avait un but strictement alimentaire. Mais, au fil du temps, les jardins se sont parés d'autres attraits.

Les jardiniers recherchent un espace de verdure et de liberté tout comme, naturellement, de culture potagère. Puis, il y a aussi cette envie de créer du

lien social. Les plus affirmés coachent les nouveaux. Le savoir-faire se transmet des uns aux autres. C'est la magie des jardins collectifs, le lien se crée au contact de la terre.



Chaque jardin possède sa chartre de bonnes pratiques. Elle regroupe toutes les règles de vie instaurées pour le respect des hommes et de l'environnement. Ainsi dans les jardins collectifs, on favorise le plus souvent le compostage et la permaculture, en bannissant les pesticides.

Tout Saint Bauzillois peut faire une demande de parcelle en mairie. La location d'un jardin est de 75 euros pour l'année. Malheureusement, il existe une liste d'attente, mais il ne faut pas désespérer... Cette année, quatre parcelles se sont libérées et ont pu être réattribuées.

Le **samedi 3 avril à 12 heures** un repas sorti du

panier sera organisé pour accueillir les nouveaux jardiniers, partager vos savoir-faire, vos petites astuces, et passer tout simplement un moment convivial, si la situation sanitaire le permet.

Vous êtes les bienvenu.e.s aux jardins communaux « Les Caizergues » !

Bientôt le printemps ! Voici un petit lexique du langage du jardinier : BINER, REPIQUER, SARCLER, BUTTER, BECHER, REPIQUER, RATISSER

Le jardinier est la plus belle rose de son jardin....

Mary Robillart, Conseillère municipale

INFORMATIONS MAIRIE

Environnement, collecte des déchets

À la suite des graves problèmes rencontrés lors de la collecte des bacs jaunes dans le quartier de La Plantade il y a quelques semaines, la Communauté de Communes a adressé une lettre, dont vous trouverez la copie ci-contre, afin de sensibiliser et responsabiliser les habitants, de leur rappeler les règles concernant le ramassage des déchets recyclables.

Il est nécessaire que toute la population de notre commune connaisse, et respecte, les démarches indispensables pour le bon déroulement du collectage, et pour éviter que quelques indéclicats perturbent le quotidien d'une majorité.

Rappel :

Les sacs jaunes sont disponibles à l'accueil de la mairie



Le service
Collecte et traitement des déchets
Communauté de Communes des Cévennes
Gangeoises et Suménoises

Ganges, le lundi 8 février 2021

N/Réf. : PC/LC/CB-01

Objet : Information tri bacs jaunes recyclage

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons porter votre attention sur des problèmes de tris dans votre lotissement.

Nous avons eu lors de la tournée de bacs jaunes le 3 février 2021 dans le secteur dit « route des grottes » de l'huile de vidange (qui doit pour rappel être déposée en déchetterie). Cela pose un réel problème.

Effectivement tous les emballages présents dans le camion ont été touchés par le liquide et n'ont pas pu être vidés dans le lieu de tri sélectif. Cela a également causé l'arrêt de la tournée pour éviter plus de dégâts.

En rappel : dans les bacs de recyclages sont autorisés les emballages métal et cartons, les papiers, plastiques : bouteilles, flacons, sacs et sachets...

Pour permettre le bon fonctionnement du service des ordures ménagères et dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de bien respecter les consignes du tri sélectif.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-Président
Collecte et traitement des déchets
Pierre COMPAN

Bibliothèque municipale « Au Gré des Mots »



Au mois d'avril, la bibliothèque municipale fête le Printemps. Pour souligner l'épanouissement de la NATURE, des ouvrages concernant les plantes, le jardinage, les cultures, la terre et la vie agricole seront exposés et pourront être empruntés par les lecteurs intéressés.

Pour mettre en valeur cette petite manifestation littéraire, l'équipe de la bibliothèque propose **une bourse aux plantes le mercredi 28 avril dans la cour de la bibliothèque, de 9h00 à 12h30**. Les personnes intéressées viendront découvrir, troquer, échanger...

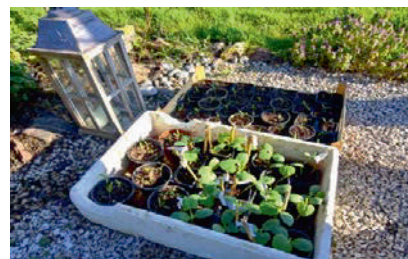
Cette matinée permet de réunir des jardiniers au même endroit et de faciliter ainsi les échanges entre les passionnés et les amateurs.

Chacun vient avec les plantes issues de son jardin, s'installe pour la demi-journée et les échanges peuvent commencer !

C'est l'occasion :

- d'échanger des plantes, des graines, des semis, des boutures mais aussi des plantes dont vous ne voulez plus,
- de rencontrer d'autres jardiniers passionnés et de passer un moment convivial,
- de partager des connaissances et des expériences de jardinage,
- de découvrir de plantes inconnues ou oubliées,
- de dénicher des plantes introuvables dans le commerce.

Vous pouvez également venir en simple visiteur : tous les jardiniers ont un jour commencé à partir de rien, les dons sont fréquents !



En cas d'intempéries ou de situation sanitaire aggravée, la manifestation sera annulée.

Renseignements auprès de :

Mme Bernadette Gibelin-Boyer au 04 67 73 70 12

Mme Christine Cammal au 04 99 53 36 09

Associations

Les associations de notre commune

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie de notre village. Malheureusement, l'activité du secteur associatif dans son ensemble a été largement stoppée par la crise sanitaire. Les plus touchées par cette mise à l'arrêt sont les petites associations, culturelles, sportives ou encore les associations aux services des autres...

La plupart des événements ont été déprogrammés, le premier effet de la crise sur les associations est de les laisser dans une grande incertitude.



Les différentes associations de Saint Bauzille de Putois expriment de façon quasi-unanime le besoin de reprise d'une activité normale. Nous espérons une reprise, même allégée, en avril !

Le maire et son équipe municipale ont besoin des associations et réciproquement. Aujourd'hui, c'est l'occasion, de mettre à l'honneur, ces femmes et ces hommes qui s'engagent en faveur des autres. Dans notre village, les bénévoles font vivre au quotidien des projets et des actions au service de tous les Saint Bauzillois.

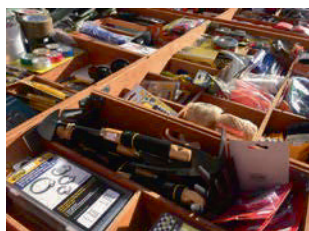
Après cette année blanche, nous espérons, sincèrement qu'un regain d'activité reverra le jour au printemps, selon les propos de nos dirigeants.

Nous travaillerons ensemble pour une reprise, pleine d'espoir...

Marché et commerces

Un grand merci à ceux qui soutiennent le marché en y passant chaque samedi. Il y a toujours quelques surprises à découvrir !

Par exemple : des coquillages même après le départ du poissonnier à 9h30 ; des livres à disposition à donner ; des bijoux et savons fait-maison ; la couturière qui vous ramène vos ourlets faits et vos vêtements réparés ; un nouveau bazar 'trouve-tout' ...



Et bientôt le retour des fromages de chèvres de la vallée de la Buèges !

Le carton « *Solidarité* » est aussi à disposition : on donne ou on prend, c'est cela l'entraide de proximité !

Et cet été le P'tit Marché s'agrandit ! Bientôt de nouvelles surprises !



A noter ! Installation de Valérie, fleuriste, au 27 Grand rue (jonction Chemin Neuf). Tél : 07 84 32 20 47.

Démarches administratives Permis de conduire et carte grise

Toutes les démarches liées au permis de conduire ou à la carte grise de votre véhicule se font désormais uniquement sur internet.

Voici les sites officiels de l'Etat pour réaliser vos démarches sur l'ANTS (L'Agence Nationale des Titres Sécurisés) :

Permis de conduire :



<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

Carte grise – immatriculation



<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

Pensez à effectuer votre changement d'adresse de votre carte grise en cas de déménagement via le site de l'ANTS.

Rappel :

Pour vous aider dans vos démarches ou recherche d'informations, une liste non exhaustive des sites officiels de l'Etat avec des liens directs est disponible sur notre site internet www.saintbauzilledeputois.fr, sous l'onglet « votre mairie » « infos pratiques » « sites officiels de l'Etat »

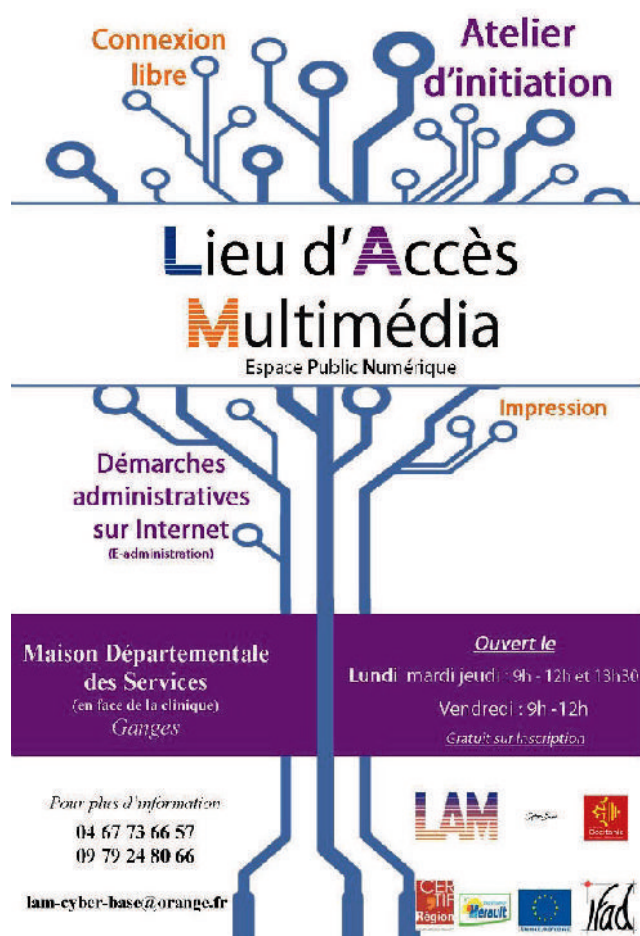
Lien direct : <https://saintbauzilledeputois.fr/votre-mairie/infos-pratiques/sites-officiels-de-l-etat>

Le Lieu d'Accès Multimédia Aide aux démarches sur internet

Le Lieu d'Accès Multimédia situé à la Maison Départementale des Services de Ganges, avenue du Mont Aigoual, est un service dédié à accompagner les usagers dans leurs démarches administrative sur internet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avant au 04 67 76 66 57 ou au 09 79 24 80 66.

Qu'est-ce qu'un lieu d'accès multimédia ?

Structures d'accès aux Technologies de l'information et de la communication. Les Lieux d'Accès Multimédia permettent de se familiariser aux nouveaux outils informatiques. Ils sont équipés d'ordinateur et d'outils de communication : Connexion internet, ainsi que d'outils de création et d'édition : logiciels, imprimantes, scanner. Un animateur qualifié guide pas à pas dans la découverte et l'utilisation de l'Internet et du multimédia. Il accompagne l'accès aux certifications informatiques.



Quelles prestations propose-t-il ?

- Connexion libre accès Internet
- Aide pour vos démarches administratives sur Internet et administration
- Formation d'initiation à l'ordinateur et à Internet (pour les personnes bénéficiaires du RSA cette formation peut être financée par le département. Voir avec votre référent unique)
- Atelier (CV, boîte mail, recherche d'emploi...)

- Impressions - 20 centimes l'unité (pour les personnes du RSA, les 5 premières sont gratuites)

Le LAM est ouvert à tous

- le lundi, mardi et jeudi de 9h 00 à 12h00 et 13h00 à 17h 00
- le vendredi 9h00 à 12h00

Pour plus de renseignements :

Tél : 04 67 73 64 05

Tél : 09 79 24 80 66

Tél : 04 67 73 66 57

Mail : lam-cyber-base@orange.fr

Maison départementale des services
Avenue du Mont Aigoual
34190 Ganges

Club de tennis

Les cours de tennis au Thaurac TC continuent de s'adapter à la crise sanitaire et au couvre-feu : Tyffanie et Lofo enseignent donc à tous nos adhérents, des tout petits aux adultes en passant par les ados, tous les **samedis de 9h à 17h30**.

A ce jour, pas de retour programmé pour la compétition chère à nos compétiteurs.

Les vendredis, et ce pendant 1 mois et demi, notre monitrice Tyffanie anime des séances de tennis à l'école. En effet, les élèves des classes de Grande Section et de CP bénéficient d'ateliers pédagogiques en extérieur autour du tennis. Le club de tennis du Thaurac prend en charge tous les frais inhérents à cette activité et nous remercions la directrice de l'école Lucile Roux pour sa motivation et sa persévérance.

Des stages de tennis pour les enfants et ados, seront à nouveau organisés pendant les vacances d'avril et déjà prévus pour les vacances d'été. Contact au 06 69 03 29 11.

Nous vous informons que pour toujours suivre les actualités du club la page : facebook.com/thauractc



Pour tout renseignement : thauractc@gmail.com
ou 06 22 69 27 49

Etat Civil

Décès :

Nos sincères condoléances aux familles et aux proches de

RIGAUD Eveline née POUGEOL, le 30/ 01/2021

Démarchage

La Mairie ne délivre pas d'autorisation de démarchage

Des démarcheurs viennent régulièrement sur la commune et parfois se présentent comme une entreprise accréditée par la mairie et tentent même d'imposer un contrôle de l'étanchéité des toitures, dalles ou gouttières ... Or aucune entreprise ne peut se présenter de la part de la mairie qui ne cautionne aucun démarchage.

La plupart des entreprises viennent uniquement signaler à la mairie leurs jours de démarchages munis de la copie de leur Kbis et des pièces d'identités des démarcheurs. La mairie ne fait que prendre acte de cette information.

La mairie invite les habitants à la plus grande vigilance face à ces démarchages parfois abusifs effectués par téléphone et à domicile.

La commune ne mandate pas d'entreprise pour réaliser des diagnostics, des contrôles ou des travaux chez les particuliers. Il est conseillé de ne pas faire entrer les démarcheurs chez soi, ni de leur faire visiter son habitation.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 67 73 70 12 ou de composer le 17.

Obligation de débroussaillage



Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ;
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ;
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables des constructions ;
- permet le confinement des occupants des constructions et habitations en dur ;
- améliore la sécurité des services d'incendie et de secours lors de leur intervention.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques :

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/Reglementation-debroussaillage>

Une vidéo réalisée par la DDTM34 d'une durée de 6 minutes explique les travaux à réaliser est accessible à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/446755644>

Aide aux voyages scolaires

La municipalité accorde une aide financière aux voyages scolaires pour les collégiens et lycéens domiciliés à Saint Bauzille de Putois et inscrits dans des établissements publics ou privés sous convention avec l'Etat.

Le montant de l'aide, calculé sur la base de 70% du coût du voyage, est plafonné à 50€ par élève et par année scolaire. Pour bénéficier de cette aide, vous devez présenter en mairie l'attestation de voyage fournie par l'établissement scolaire et un justificatif de domicile.



Attention ! Suivant le principe d'annualité des comptes publics, les aides sont attribuées par année civile. Par conséquent,

pour tout voyage réalisé durant l'année 2021, il est nécessaire de faire votre demande avant le 31 décembre 2021.

Conseil Retraite des Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Depuis le 01/07/2020 la CARSAT et la CAF ont mis en place un circuit d'échanges pour faciliter le passage à la retraite des bénéficiaires de l'AAH.

RETRAITE DE BASE :

La Caf alerte par courrier les allocataires bénéficiaires de l'AAH et leur demande de faire valoir leurs droits à la retraite. Cependant le dépôt d'une demande de retraite est obligatoire, contrairement à ce qui est annoncé dans l'article, l'attribution de la retraite n'est pas automatique.

La Caf déclenche un signalement à la CARSAT qui envoie automatiquement un dossier de demande de retraite par courrier à l'assuré si ce dernier n'a pas fait la demande suite au courrier de la CAF.

Les versements des pensions de retraites ne sont possibles qu'après réception de la demande, l'usager continue à percevoir l'AAH jusqu'au

versement de sa retraite.

Lorsque les demandes nécessitent un accompagnement important et que l'usager n'est pas en capacité de constituer sa demande il peut être accompagné par le service social de la CARSAT qui tient une permanence dans les locaux de la **CPAM à Béziers** situé au 2 rond-point Hours, **contacter le 3960** et demander un rdv avec le service social.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE :

Pour ce qui est des retraites complémentaires, les demandes auprès de ces organismes sont déclenchées par la CARSAT ou MSA à réception de la demande de retraite de base de l'assuré. Les complémentaires adressent alors à l'assuré un dossier papier à compléter et renvoyer.

Pour plus de renseignements concernant les retraites complémentaires vous pouvez vous rapprocher du service gratuit du **CICAS** qui organise une permanence sur rendez-vous au **04 67 82 14 14 ou au 0 820 200 189**, tous les **2^{èmes} vendredis** à la **maison des services de Ganges**, sur l'Avenue du Mont Aigoual de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Attention !!!

La MDPH n'accompagne pas les usagers dans leurs demandes de retraites.

AAH et Retraite

Afin de ne pas rester sans ressources, les titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) qui n'exercent pas d'activité professionnelle bénéficient désormais de leur retraite dès l'âge de 62 ans, sans avoir de démarche à accomplir. Depuis le 1^{er} juillet 2020, la pension de retraite des bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) n'exerçant pas d'activité professionnelle est automatiquement attribuée dès qu'ils atteignent 62 ans (âge du départ à la retraite). Issue de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, cette mesure vise à éviter que les personnes concernées se retrouvent en fins de droits et donc sans ressources.

Une attribution automatique

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'AAH

(Allocation aux adultes handicapés) dont le taux d'incapacité était d'au moins 80% pouvaient continuer à percevoir, dès 62 ans, leur prestation de manière complète ou réduite en complément de leur pension de retraite ou de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Et ce, jusqu'au maximum du montant de l'AAH à taux plein (902.70€ par mois depuis le 1^{er} avril 2020). Pour bénéficier de ce cumul, l'allocataire avait l'obligation de faire sa demande lui-même auprès des caisses auxquelles il avait cotisé. En cas d'oubli, son droit à l'AAH était suspendu.

Avec les nouvelles règles, l'allocataire n'a plus aucune démarche à effectuer. Désormais, la caisse de retraite compétente l'informe par écrit, au plus tard six mois avant qu'il atteigne l'âge légal, du versement automatique de sa pension de retraite dès qu'il atteindra 62 ans, ainsi que de son droit à s'opposer à cette attribution. Dans ce cas, l'assuré doit envoyer un courrier avec avis de réception à sa caisse de retraite, au plus tard quatre mois avant d'atteindre l'âge légal.

Rappelons qu'avec un taux d'incapacité de 50 à 70%, il n'est pas possible de cumuler l'AAH avec une pension de retraite et les bénéficiaires basculent sur le régime de l'ASPA dès leur 62^{ème} anniversaire.

[Décret n° 2020-809 du 29/06/2020 relatif aux conditions d'attribution automatique aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés \(AAH\) de leur pension de retraite, JO du 30 \(AAH - liquidation automatique de la retraite\)](#)

La Complémentaire Santé Solidaire

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Si vos ressources sont modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider pour vos dépenses de santé avec la Complémentaire santé solidaire.



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources :

- La Complémentaire santé solidaire ne vous coûte

rien ou la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

- La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

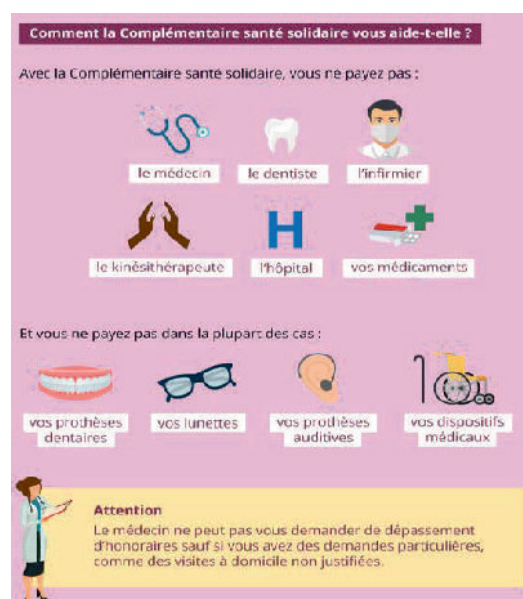


COMMENT LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE VOUS AIDE-T-ELLE ?

Avec la Complémentaire santé solidaire **vous ne payez pas** :

- Le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- Vos médicaments en pharmacie ;
- Vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- La plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

À noter : Attention, le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières, comme les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.



QUI PEUT DEMANDER LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- Bénéficier de l'assurance maladie
- **Et** ne pas dépasser la limite maximum de ressources.



Maisons et Services départementaux des solidarités

Les Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Services départementaux des solidarités (SDS) vous accompagnent sur toutes les difficultés rencontrées si elles ne sont pas liées à votre perte d'autonomie.

Cœur d'Hérault Pic St-Loup MAISONS DES SOLIDARITÉS

- St-Mathieu-de-Trévières : 755 avenue Louis Cancel – Tél : 04 67 67 51 10
- Ganges : Avenue du Mont Aigoual – Tél : 04 67 67 48 80

Evènements 'Santé en Ligne' *Seniors, entrez dans la danse !*

Du 8 mars au 7 mai 2021
SPECTACLE, CONFERENCE ET CYCLE D'ATELIERS
EN LIGNE (via la plateforme Zoom)
evenement-sante-danse.fr

La danse est une activité physique qui développe l'équilibre, la coordination et la maîtrise du corps. C'est un véritable moyen de prévention cognitive. Entre santé et plaisir, la danse est une discipline riche qui favorise le bien-être.

- Un spectacle à visionner de chez soi afin de questionner le corps, son image et son évolution avec l'âge. Cette représentation veut aussi désacraliser l'expression corporelle pour la rendre accessible à tous, afin d'être par le mouvement. Il s'attache à valoriser le potentiel de chaque individu à chaque étape de la vie.
- Le chorégraphe sera accompagné d'un médecin afin de proposer des conseils suite à la projection, ils présenteront également les 8 ateliers du Cycle.
- Au travers d'exercices, de jeux et de discussions, le chorégraphe Leonardo Montecchia vous fera travailler sur le thème « Mouvement et bien-être », en adaptant au mieux les contenus des ateliers à vos besoins :



Ateliers 1 et 2 : LA POSTURE

Ateliers 3 et 4 : LA RESPIRATION

Ateliers 5 et 6 : LA MARCHE ET L'EQUILIBRE

Ateliers 7 et 8 : DANSER AVEC VOTRE CORPS

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à toute personne de plus de 60 ans, possédant un ordinateur (ou une tablette) et une connexion internet.

La participation au cycle de 8 ateliers n'est ouverte qu'aux personnes ayant assistés au visionnage du spectacle et à la conférence d'ouverture.

Maisons de retraite (EHPAD) Ganges

Vous recherchez un **EHPAD** ou une **maison de retraite à Ganges** et vous habitez dans le canton ?

Les hébergements dédiés aux personnes âgées se divisent en plusieurs structures selon le besoin du senior (E.H.P.A.D. pour un besoin médical, résidence-autonomie ou M.A.R.P.A. pour les plus autonomes, hébergement temporaire pour un court-séjour, etc.).

A Ganges, trois hébergements sont proposés :

- **Le jardin des Aînés** : 04.67.73.84.44, Route de Nîmes 34190 Ganges
- **L'accueil** : 04.67.73.03.00 21, Rue Tras la Muraille, 34190 Ganges
- **Les Dominicaines** : 04.67.73. 57.99, 2 Rue du Tironnel, 34190 Ganges

La liste des EHPAD est disponible sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, portail national d'information et d'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs proches.



Portail national d'information pour
les personnes âgées et leurs proches

Lien direct : [https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite?cp=34190&longitude=3.7&latitude=43.9333&rayon=0&query=GANGES%20\(34190\)#container-result-query](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite?cp=34190&longitude=3.7&latitude=43.9333&rayon=0&query=GANGES%20(34190)#container-result-query)

JEUNESSE ET SPORT

ENFANCE MALTRAITEE

Si vous constatez qu'un enfant ou un adolescent est victime de mauvais traitements, quelle qu'en soit la nature, appelez le **numéro vert national (gratuit)** : le **119** (24h/24 et 7j/7).

Ou signalez la situation à n'importe quel travailleur social du Conseil départemental, et notamment ceux des services départementaux des solidarités ou du service départemental des informations préoccupantes.

- Si vous le souhaitez, vous pourrez faire votre alerte **sous le sceau de l'anonymat**.
- **Nous sommes tous responsables devant la loi** (code pénal, extrait de l'article 434-3). Signaler un enfant en danger ce n'est pas seulement un **devoir moral**, c'est une **obligation légale**. La loi prévoit des sanctions pour toute personne qui ne signale pas de mauvais traitements envers un enfant dont elle aurait connaissance.

Services à contacter :

Conseil départemental- Service départemental des informations préoccupantes (jours et heures ouvrables) : 04 67 67 65 62

Gendarmerie et Police secours : 17

Services d'urgence : 15 ou 112

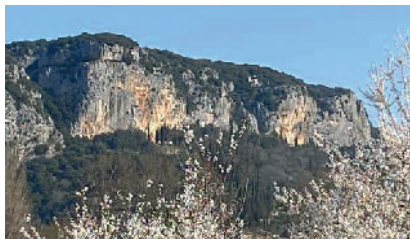
Allo Enfance en Danger : 119

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) :

Les services départementaux **d'aide sociale à l'enfance (ASE)** interviennent en prévention auprès des familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants : action éducative à domicile, accompagnement social et éducatif... l'objectif est de remettre de l'ordre dans la famille. Le second rôle de leurs interventions est la protection de l'enfant (et jeunes adultes jusqu'à 21 ans) si nécessaire par une prise en charge au sein d'un établissement ou dans une maison d'accueil plus à même d'accomplir un rôle éducatif.

MAISON DES SOLIDARITES DE GANGES :

Avenue du mont Aigoual 34 190 Ganges. Tél. 04.67.67.46.90



La nature se réveille, les jours rallongent, les températures augmentent, mais malgré notre impatience à retrouver notre vie d'avant nous devons toujours rester vigilants, et continuons d'appliquer les gestes barrières pour lutter contre ce virus. Préservons notre santé. Vous pouvez nous rejoindre sur notre blog pour lire notre nouvel article en début de mois :

<https://saintbauzillennaturellement.com>

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Saint Bauzille de Putois



1115 avenue du chemin neuf

Tél : 04 67 73 70 12

Fax : 04 67 73 31 84

contact@saintbauzilledeputois.fr

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-17h00

Accueil du public :

Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00

Lundi : 14h00 - 17h00

Accueil - communication - associations - locations - fêtes et manifestations :

04 67 73 70 12 accueil@saintbauzilledeputois.fr

Eau - Élections - Recensement - Bibliothèque :

04 99 53 36 09, contact@saintbauzilledeputois.fr

Urbanisme - Etat civil - Funéraire - comptabilité

: 04 99 53 36 08,

urbanisme@saintbauzilledeputois.fr

Police :

04 67 73 76 92, police@saintbauzilledeputois.fr

en cas d'urgence uniquement : 06 75 72 49 07

Urgences mairie :

06 70 79 13 07 (en dehors des horaires d'ouverture)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les permanences du CCAS
Tous les mardis de 9h30 à 11h30

Sur rendez-vous au 04 67 73 70 12 ou

ccas.mairiestbauzille@gmail.com

Bibliothèque

1199 Avenue du chemin neuf

Tel : 04 67 73 75 06 - 09 99 53 36 09

Horaires d'ouverture :

- **au public** : les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00
- **aux écoles** : les jeudis de 9h00 à 12h00

Marché de Producteurs locaux

tous les **samedis de l'année de 8h00 à 12h30**
le long des commerces de la Grand Rue

La Poste

Ouverture de 9h00 à 11h15 du lundi au samedi

Levée du courrier à 11h00

Collecte des déchets

-**Tous les lundis et jeudis** : Collecte des bacs gris
-**Tous les mercredis** : Collecte des sacs jaunes à sortir la veille après 19h00 ou le matin avant 8h00 (Cartons, bouteilles, cannettes à compacter au maximum)

En cas de jour férié, la collecte est reportée généralement au lendemain

-**Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois** : les déchets verts (attachés ou dans un contenant, sauf big bag)

-**Le 2^{ème} (et le 5^{ème} jeudi) du mois** : le bois, petit mobilier, plastiques non recyclables

-**Le 4^{ème} jeudi du mois** : les encombrants (gros

mobilier, matelas, électroménager)

- **Déchèterie de Ganges (04 67 73 14 57)** : tout autre déchet doit être amené à la déchèterie de Ganges (vide maison conséquent, déchets de chantier)

- **Le SYMTOMA (04 66 77 98 29)** peut vous informer et vous orienter sur le tri et l'achat d'un composteur

Pharmacies de garde

Du 1 au 2	CHABROL	QUISSAC	04 67 82 20 07
	ROMBAULT	LE VIGAN	04 67 81 11 19
Du 3 au 9	MOUILLARD	GANGES	04 67 73 80 20
Du 10 au 16	MARTY	QUISSAC	04 66 77 49 89
	GARRIGUES	LE VIGAN	04 67 81 00 10
Du 17 au 23	BERGER	GANGES	04 67 73 84 15
Du 24 au 29	FABRE	ST HIPPOLYTE	04 66 77 20 14
	TOMAS	LE VIGAN	04 67 81 87 30
Le 30	SCHOENIG	SUMENE	04 67 81 35 60

Numéros utiles

- Polyclinique Saint-Louis-Ganges04 67 81 68 00
- Secrétariat des urgences04 67 81 68 58
- Premiers secours, SAMU 15 ou 112
- Pompier :18
- Centre antipoison :04 91 75 25 25
- Gendarmerie de Ganges04 67 73 85 13
- Coronavirus (Covid 19) 0800 130 000
- Médecin Peypey Claudie04 67 73 31 03
- Cabinet médical09 75 43 23 92
- Pharmacie Mallet04 67 73 70 05
- Mutuelle communale04 67 07 39 37
- Bus des aidants07 66 40 40 16
- Mission Locale Garrigues Ganges04 67 73 01 30
- Ecole du Thaurac04 34 22 75 25
- Micro-Crèche -St Bauzille de Putois..04 67 22 50 24
- Centre de loisir07 77 26 82 40
- Communauté de communes04 67 73 78 60
- Correspondant Midi Libre06 19 96 96 63
- ENEDIS09 72 67 50 34
- Trésor public de Ganges04 67 73 81 66
- Préfecture de Montpellier04 67 61 61 61
- Sous-préfecture de Lodève04 67 88 34 00
- Département04 67 67 67 67

Bulletin municipal

Les articles doivent être envoyés avant le 15 du mois pour une parution le mois suivant en signifiant comme objet : *Bulletin municipal*.

E-Mail : accueil@saintbauzilledeputois.fr

Rédaction : les élus

Distribution : les élus

Tirage : 1000 exemplaires

Parution : mensuelle

Site internet : <http://saintbauzilledeputois.fr/>

